

**NICOX**  
**Société anonyme conseil d'administration au capital de 777.561,68 euros**  
**Siège social Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, rue Evariste Galois, 06410 Biot**  
**403 942 642 RCS d'Antibes**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL**  
**EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Et le quinze (15) septembre,  
A neuf heures (09h00)

**LE SOUSSIGNE :**

**Monsieur Gavin SPENCER**, né le 18 mai 1969 à Dundee (Royaume-Uni), de nationalité française, demeurant Résidence Vista Blu-Appt A02 - 633 Avenue des Plantiers 06700 Saint-Laurent-du-Var, agissant en qualité de directeur général de la société Nicox (ci-après la « **Société** »),

ci-après désigné le « **Directeur Général** »,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

**I. POINT SUR LES EXERCICES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS LE 21 JUIN 2024 : CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SUR EXERCICE DES BONS ;**

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 juin 2024, a procédé à l'émission de 13.154.900 actions assorties de bons de souscription d'actions (ci-après les « **BSA** ») et a notamment décidé que les 13.154.900 BSA attachés aux actions nouvelles sont immédiatement détachés.

Le Directeur Général rappelle que les BSA sont exerçables, du 21 juin 2024 au 20 juin 2026 inclus, à raison de 5 BSA pour 2 actions nouvelles au prix d'exercice de 0,275 euro par action nouvelle (ci-après le « **Prix d'Exercice** »).

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 5 mars 2025, faisant lui-même usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale dans sa cinquième (5<sup>e</sup>) résolution, a conféré au directeur général tous pouvoirs à l'effet de :

- recevoir les exercices des BSA émis le 21 juin 2024, constater la réalisation des augmentations de capital suivant exercice de ces BSA, procéder à l'émission des actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA et procéder à la modification des statuts ;
- accomplir toutes les formalités consécutives à l'émission des actions nouvelles, et notamment leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris ; et
- plus généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la décision du Conseil d'Administration d'émission des BSA en date du 21 juin 2024.

Le Directeur Général indique avoir reçu la notification de Société Générale Securities Services, centralisateur des BSA, faisant état des exercices des BSA pour la période mensuelle concernée par la présente décision.

Le Directeur Général indique que, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 août 2025 inclus, 335.055 BSA ont été exercés et 134.022 actions ont été créées et livrées.

En conséquence, le Directeur Général constate l'augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 1.340,22 euros par émission de 134.022 actions nouvelles émises au Prix d'Exercice, soit un montant de fonds levés de 36.856,05 euros, prime d'émission incluse. Il convient également de constater que, par conséquent, le capital social est porté de 777.561,68 euros à 778.901,90 euros, divisé en 77.890.190 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune.

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **constate** l'augmentation de capital social de la Société de 1.340,22 euros par émission de 134.022 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, résultant de l'exercice de 335.055 BSA entre le 1er août 2025 et le 31 août 2025 au Prix d'Exercice, représentant un montant de fonds levés de 36.856,05 euros, prime d'émission incluse ;
- **constate**, qu'à l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la Société est porté à 778.901,90 euros, divisé en 77.890.190 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 36.856,05 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **constate** qu'à la suite de cet exercice, il reste 10.938.580 BSA en circulation en date du 1er septembre 2025;

## II. POINT SUR LES EXERCICES DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS PAR VESTER FINANCE : CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SUR EXERCICE DES BONS ;

Le Directeur Général rappelle que la Société a signé un contrat de mise en place d'une ligne de financement avec Vester Finance le 6 mars 2025 portant sur 10 millions de bons de souscription d'actions (« **BSA<sub>VESTER</sub>**»), donnant le droit d'émettre un maximum de 10 millions d'actions. Le 7 août 2025, la Société et Vester Finance, ont conclu un avenant audit contrat portant sur l'augmentation du nombre de BSA<sub>VESTER</sub> de cette ligne de financement à hauteur de de 5 millions de BSA<sub>VESTER</sub> complémentaires, soit un nombre total de 15 millions de BSA<sub>VESTER</sub> donnant accès à un maximum de 15 millions d'actions nouvelles. Ces bons complémentaires comportent les mêmes caractéristiques que les bons initiaux de sortes qu'ils sont tous fongibles en eux.

Dans ce contexte, le Directeur Général par décisions du 5 mars 2025 et du 7 août, faisant usage des délégations conférées par le conseil d'administration lors de ses réunions du 5 mars 2025 et du 7 août 2025, faisant eux-mêmes usage des délégations de compétence conférées respectivement par l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2024 (8<sup>e</sup> résolution) et du 27 juin 2025 (13<sup>e</sup> résolution), a décidé l'émission des 15.000.000 BSA<sub>VESTER</sub> et a fixé leurs termes et caractéristiques.

Le Directeur Général indique qu'au cours de la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 août 2025, il a reçu des bulletins de souscription de Vester Finance portant sur les exercices suivants :

Date d'exercice	Nombre de BSA <sub>VESTER</sub> exercés	Prix de souscription unitaire (en euros)	Nombre d'actions émises en contrepartie	Montant net de la souscription (en euros)	Nombre de BSA <sub>VESTER</sub> restant en circulation
04/08/2025	300.000	0,300	300.000	87.750,00	6.370.000

05/08/2025	370.000	0,300	370.000	108.225,00	6.000.000
06/08/2025	800.000	0,350	800.000	273.000,00	5.200.000
18/08/2025	250.000	0,450	250.000	109.687,50	4.950.000
21/08/2025	350.000	0,410	350.000	139.912,50	4.600.000
<b>TOTAL</b>	<b>2.070.000</b>	<b>-</b>	<b>2.070.000</b>	<b>718.575,00</b>	<b>4.600.000</b>

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conféré par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **constate** l'augmentation de capital social de la Société de 20.700,00 euros par émission de 2.070.000 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune, résultant de l'exercice de 2.070.000 BSA<sub>VESTER</sub> aux dates et au prix figurant dans le tableau ci-dessus, représentant un montant de fonds levés de 718.575,00 euros, prime d'émission incluse ;
- **constate**, qu'à l'issue de cette augmentation de capital, et de l'augmentation de capital constatée lors de la précédente décision, le capital social de la Société est porté à 799.601,90 euros, divisé en 79 960 190 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 718.575,00 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **constate** qu'à la suite de cet exercice, il reste 4.600.000 BSA<sub>VESTER</sub> en circulation à la date de la présente décision ;

### III. EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE EN ACTIONS DU 21 JUIN 2024 : CONSTATATION DE LA CONVERSION DE 3 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES ; CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN RESULTANT

Le Directeur Général rappelle que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 juin 2024, sur délégation de compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 6 mai 2024, dans sa dixième (10<sup>e</sup>) résolution, a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire représenté par 33 obligations convertibles en actions (ci-après les « **OCA 2024** ») d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, représentant un montant total d'emprunt de 3.300.000 euros.

Conformément à la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mai 2024, dans sa dixième (10<sup>e</sup>) résolution, les OCA 2024 ont été intégralement souscrites par Kreos Capital VI (Expert Fund) L.P, limited company de droit de l'île de Jersey ayant son siège social situé au 47 Esplanade, St Helier, JE1 OBD, Jersey immatriculée au registre des sociétés du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 2770, (ci-après le « **Bénéficiaire** »).

Le Directeur Général indique qu'au cours de la période allant du 1er au 31 août 2025, le Bénéficiaire a informé la Société des conversions suivantes :

Date de conversion	Nombre d'OCA 2024 convertie	Montant total de conversion (en euros)	Prix unitaire de conversion (en euros)	Nombre d'actions émises en contrepartie	Nombre d'OCA 2024 restant en circulation
18/08/2025	3	300.000 €	100.000 €	1.276.595	30
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>300.000</b>	<b>-</b>	<b>1.276.595</b>	<b>30</b>

Ceci ayant été exposé, le Directeur Général :

- **constate** la conversion de 3 OCA 2024 à la date et pour le montant décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **constate** sur la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025 la conversion de 3 OCA 2024 en 1.276.595 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro aux prix de conversion unitaires décrits dans le tableau ci-dessus, représentant un montant global de 300.000 euros, prime d'émission incluse ;
- **constate** qu'il en résulte une augmentation du capital social d'un montant nominal de 12.765,95 euros par l'émission de 1.276.595 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro ;
- **constate** qu'à la suite de cette augmentation de capital, et des augmentations de capital constatées lors des précédentes décisions, le capital social de la Société s'élève à 812.367,85 euros, divisé en 81.236.785 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro, entièrement libérées et toutes de mêmes catégories ;
- **constate** en conséquence le nombre restant d'OCA 2024 après conversion s'élève à 30 ;
- **constate**, en conséquence de la présente décision, que l'emprunt obligataire restant dû en principal au 1<sup>er</sup> septembre s'élève à 3.000.000 euros ;
- **décide** d'affecter la prime d'émission, soit 287.234,05 euros au compte « Prime d'émission » ;
- **décide** que les actions nouvelles sont inscrites en compte dès leur émission et portent jouissance à compter de leur date d'émission, donnant ainsi droit à l'intégralité de toute distribution qui serait décidée à dater de l'émission et étant en conséquence, dès cette date, assimilées à des actions anciennes.

#### IV. MISE A JOUR CORRELATIVE DES STATUTS

De ce qui précède, le Directeur Général, en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'Administration décrite ci-dessus :

- **décide** en conséquence de modifier comme suit la rédaction de l'article 6.1 des statuts :

*« 6.1 Le capital social est fixé à la somme de 812 367,85 euros.*

*Il est divisé en 81 236 785 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, intégralement souscrites et libérées. »*

## V. POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

\* \* \*

## CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Directeur Général.

Signed by:

Gavin SPENCER



Signer Name: Gavin SPENCER

Signing Reason: I approve this document

Signing Time: sept. 15, 2025 | 09:50 CEST

D62FA732F3F64A1CAF1DDAF8D2E624E0

---

Gavin Spencer,  
Directeur Général